



July 16, 2020

Capsaicin Frequently Asked Questions

Subsequent to its memo published June 23, 2020, the Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) received questions regarding the use of capsaicin-containing products in racehorses and their environment. The purpose of this memo is to provide answers to the most frequently asked questions.

1. When did capsaicin become a prohibited substance?

Capsaicin has always been a prohibited substance in CPMA official blood and urine samples. The CPMA's September 2019 and June 2020 memos were not advisories about a change in the regulatory status for capsaicin but reminders to the industry of its prohibited status.

2. Did CPMA recently change its capsaicin testing protocol without informing the industry?

The CPMA has not changed its testing protocol for capsaicin.

3. Why isn't capsaicin in the Elimination Guidelines?

The CPMA provides Elimination Guidelines for some therapeutic products that have been approved by Health Canada. There are no currently approved products that have been issued a Drug Identification Number (DIN) and contain only capsaicin.

Le 16 juillet 2020

Foire aux questions concernant le capsaïcine

Depuis la publication de son avis du 23 juin 2020, l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a reçu des questions à propos de l'utilisation de produits contenant du capsaïcine chez les chevaux de course et dans leur environnement. L'objet de cet avis est de répondre aux questions le plus fréquemment demandées.

1. Quand est-ce que le capsaïcine est devenu une substance interdite?

Le capsaïcine a toujours été une substance interdite dans les échantillons officiels de sang et d'urine de l'ACPM. Les avis de septembre 2019 et juin 2020 de l'ACPM n'étaient pas des avis de changement du statut réglementaire de la substance capsaïcine mais plutôt des rappels à l'industrie de son statut interdit.

2. Est-ce que l'ACPM a récemment changé leur protocole de dépistage pour le capsaïcine sans aviser l'industrie?

L'ACPM n'a pas changé le protocole de dépistage pour le capsaïcine.

3. Pourquoi le capsaïcine n'est pas inclus dans le Guide d'élimination?

L'ACPM fournit des Guides d'élimination pour quelques produits thérapeutiques approuvés par Santé Canada. Il n'y a aucun produit présentement approuvé qui détient une identification numérique de drogue (DIN) et qui contient seulement le capsaïcine.



Agriculture and
Agri-Food Canada

Canadian Pari-Mutuel
Agency

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agence canadienne
du pari mutuel

The CPMA strongly recommends that you consult your veterinarian on any decision to administer supplements, medications or other products to a horse.

If you have any questions or concerns, please contact CPMA by telephone at 1-800-268-8835 or by email at aafc.cpmawebacpm.aac@canada.ca.

L'ACPM recommande fortement de consulter votre vétérinaire avant de décider d'administrer des suppléments, médicaments ou tout autres produits à un cheval.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec l'ACPM au 1-800-268-8835 ou par courriel à aafc.cpmawebacpm.aac@canada.ca.